



### Sondage aux associations de lacs

Une rencontre a été planifiée le 8 octobre 2010 entre les différents présidents d'association de lacs et le Service de l'urbanisme et de l'environnement de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré afin d'éclaircir certaines orientations en lien avec la protection des lacs et cours d'eau.

Lors de cette réunion, divers éléments ont été présentés aux participants : les représentants du Service de l'urbanisme et de l'environnement, les principaux résultats relatifs au rapport des activités de l'édition 2010 du *Programme de protection des lacs* (résultats des inspections de 2010 : installations sanitaires et des bandes de protection riveraines) ainsi que des explications relatives aux résultats associés aux études d'eutrophisation (2009 & 2010).

Ensuite, un sondage a été distribué aux participants afin d'éclairer la Municipalité quant aux besoins des riverains pour orienter au mieux les actions municipales. Vous trouverez ci-dessous divers éléments qui ont été ciblés au travers du sondage distribué aux associations de lacs présentes sur le territoire de la Municipalité ainsi que les réponses générales qui s'en sont suivies.

- Y a-t-il un intérêt à poursuivre les suivis physico-chimiques qui visent à établir un portrait de l'état de santé des lacs présents sur le territoire de la Municipalité? Réponse : oui.
- Y a-t-il un intérêt à conserver un comité consultatif sur l'environnement actif à Saint-Faustin-Lac-Carré? Réponse : oui.
- Quel est l'intérêt des associations de lacs à participer au Réseau de Surveillance Volontaire des lacs (RSVL) plutôt que de poursuivre les suivis actuels? Réponse : peu, voir pas d'intérêt à poursuivre les suivis des lacs selon les méthodes du RSVL.
- Y-a-t-il un intérêt de la poursuivre le *Programme de compostage domestique*? Réponse : oui.
- Y a-t-il un intérêt de mettre en place un *Programme d'économie d'eau potable* offrant un financement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie? Réponse : oui, mais davantage pertinent en zone de périmètre urbain qu'en zone de villégiature.
- Quel est l'intérêt des riverains à bénéficier d'une distribution gratuite de bouture d'arbustes? Réponse : oui et non, les riverains préféreraient avoir accès à des arbustes davantage matures que des boutures de l'année courante.
- Quelle serait la meilleure manière de joindre les riverains? Réponse : via le site Internet, via le bulletin municipal et en même temps que l'envoi des comptes de taxes.
- Quelles sont les attentes des associations afin de maximiser la protection des lacs et des cours d'eau du territoire de la Municipalité? Réponses :
  - poursuivre les études sur les lacs et les suivis des bandes riveraines et des installations sanitaires;
  - diffuser les cas problématiques sur le web « sensibilisation »;
  - préciser la nature des problèmes, expliquer pourquoi une IS est préoccupante;
  - diffuser des outils de sensibilisation pour contrer l'érosion sur les propriétés riveraines;
  - suivre davantage le déboisement afin de s'assurer que 60 % d'espace naturel soit conservé sur les lots de villégiature;
  - mettre de l'avant une réglementation relative à la pollution lumineuse;
  - faire plus de répression que d'éducation et de sensibilisation;
  - mettre en place un plan quinquennal sur le contrôle de l'érosion (berges, ravins, fossés, décharges de lacs, etc.) et mise à jour régulière via le site web;
  - avoir accès aux experts qui interprètent les études d'eutrophisation et qui proposent des solutions;
  - assurer un meilleur suivi des dossiers (cas douteux et non-conformité) et agir de manière coercitive si nécessaire;
  - améliorer le site Internet de la municipalité (plus d'interactivité, plus de mises à jour, difficile d'accéder simplement à une section « environnement »);
  - améliorer la réglementation pour protéger l'environnement.

Suite aux réponses obtenues, le Service de l'urbanisme et de l'environnement a réorienté diverses actions afin de satisfaire au mieux les besoins des riverains de la Municipalité. Si vous êtes intéressés par les actions relatives à la protection des lacs sur le territoire de Saint-Faustin-Lac-Carré, vous pouvez consulter la description de l'édition 2011 du *Programme de protection des lacs* qui est disponible via le site Internet de la Municipalité. Pour toute autre information relative à l'environnement et/ou si vous avez des suggestions pour maximiser la protection des lacs et des cours d'eau à Saint-Faustin-Lac-Carré, vous pouvez communiquer avec l'inspectrice en environnement adjointe et chargée de projets en environnement par téléphone au 819-688-2161, poste 233.